

**L'an deux mille dix-neuf, le 19 juillet à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH, Maire**

*Etaients présents :*

*Nathalie AUFRERE, Bruno BABEL, Gilles CLAUDEL, Stéphane CHARUEL, Sébastien CORNUAUX, Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH, Edith HUMBLOT, Mathieu SCHOLLER, Magali DANIELCZYK, Lydia SMITH*

*Nombre de membres en exercice : 11*

*Nombre de votants : 10*

*Secrétaire de séance : Nathalie AUFRERE.*

## **1 - ENCAISSEMENT CHEQUE DE L'ASSURANCE**

**Délibération n°30-2019 -**

Le Maire informe les conseillers municipaux que la SARL Varnerot et Associés nous a adressé un chèque d'un montant de 223,16 € suite à la renégociation du contrat N°AN774714. Il indique également ainsi que l'entreprise ENGIE Home Services nous a adressé un chèque de 98,76 €. Elle invite le conseil municipal à délibérer pour procéder à l'encaissement de ces chèques.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à procéder à l'encaissement du chèque de 223,16 € de la SARL Varnerot et Associés ainsi que celui de 98,76 € d'Engie Home Services.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

## **2 - ADOPTION DE DEVIS - HALLE**

**Délibération n°31 - 2019**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes réflexions engagées afin de trouver une solution pour empêcher la circulation des véhicules sous la halle couverte. Elle donne la Parole à Bruno Babel, adjoint en charge de ce dossier. Monsieur BABEL expose les démarches qu'il a engagées et du résultat de la consultation d'entreprise. Ils proposent de retenir l'offre de l'entreprise Jonathan Aménagement extérieur qui s'élève à 860 € TTC pour la conception et la pose de 4 bornes amovibles.

Il indique que ce dispositif sera complété par la pose de pierre calcaire dont le prix s'élève à 18 € HT la tonne.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le devis de Jonathan Aménagement Extérieur d'un montant de 860 € TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

## **3 - COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°32 - 2019**

Le maire rappelle aux élus les modifications de composition du Conseil Communautaire fixées par la loi 2010-1563 du 16/12/10 de réforme territoriale modifiée par la loi 2012-1561 du 31/12/12 dite loi Richard. Il présente la répartition du nombre de conseillers communautaires dans le cadre d'une application stricte de la loi. Il présente également le tableau du nombre de conseillers communautaires qui serait appliqué dans le cadre d'un accord local.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DEMANDENT** que le régime dérogatoire prévu par la loi en cas d'accord local puisse être appliqué
- **ACCEPTENT** les propositions de répartition des sièges présentées lors du conseil communautaire :

**Proposition d'accord local (maintien de la composition actuelle)**  
 (base loi+ ajout de 1 siège aux plus grosses communes qui n'en n'ont qu'un)

Communauté	Communes	Population Municipale	Nb de délégués via simulateur AMF	Nb de délégués dérogation
	Aboncourt	102	1	1
	Allain	474	2	2
	Allamps	516	2	2
	Bagneux	160	1	1
	Barlsey au Plain	400	1	2
	Barlsey la Côte	223	1	1
	Battigny	137	1	1
	Beuvezin	97	1	1
	Blénod	1 095	4	4
	Bulligny	516	2	2
	Colombey les Belles	1 464	6	5
	Courcelles	103	1	1
	Crépey	392	1	2
	Crézillies	276	1	1
	Dolcourt	127	1	1
	Favères	596	2	2
	Fécocourt	107	1	1
	Gélaucourt	66	1	1
	Gémorville	73	1	1
	Germigny	208	1	1
	Gibeauxmeix	165	1	1
	Grimonville	91	1	1
	Mont l'Étroit	89	1	1
	Mont le Vignoble	422	1	2
	Moutrot	296	1	1
	Ochey	519	2	2
	Pulney	59	1	1
	Sauberotte	110	1	1
	Saubures les Vannes	376	1	2
	Selaincourt	177	1	1
	Thulley aux Groselles	465	1	2
	Tramont Emy	31	1	1
	Tramont Lassus	88	1	1
	Tramont St André	59	1	1
	Uruffe	398	1	2
	Vandœuvreville	210	1	1
	Vannes le Châtel	573	2	2
	Vicherey	187	1	1
	<b>Total</b>	<b>11 449</b>	<b>52</b>	<b>57</b>

26 sièges du tableau  
 + 22 sièges de droit  
 + 10 % , soit 4 sièges

**Proposition :** autoriser un second siège à toutes les communes de plus de 350 habitants

#### 4 - ADOPTION DE DEVIS - POMPE DE FORAGE

##### *Délibération n°33- 2019*

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux de la nécessité de procéder au remplacement de la pompe de forage du puits aux alluvions de Charbonnément afin de la mettre aux normes. Elle donne la parole à Gilles CLAUDEL et Sébastien CORNUAUX, conseillers municipaux en charge de ce dossier. Messieurs CLAUDEL et CORNUAUX exposent les démarches qu'ils ont engagées et du résultat de la consultation d'entreprise. Ils proposent de retenir l'offre de l'entreprise IP France qui s'élève à 4 908 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise IP France qui s'élève à 4 908 €HT
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

Le Maire

Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH

